



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 21 juin 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

### RÈGLEMENT NUMÉRO UR-1000 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

À titre informatif, l'objet de ce règlement est de constituer un comité consultatif d'urbanisme servant à donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Le règlement détermine également la composition du comité et son fonctionnement, en plus d'attribuer au comité la fonction de conseil local du patrimoine. Enfin, le règlement abroge le règlement numéro 6200-2018 portant sur le même objet.

Ce règlement est en vigueur en date d'aujourd'hui conformément à la Loi et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: [amenagement@sjlm.ca](mailto:amenagement@sjlm.ca)

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 22 juin 2022

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal et au 20, rue Principale, entre 8h00 et 22h00, le 22 juin 2022.

Isabelle Arcoite  
Directrice générale et greffière-trésorière